

Règlements du tirage organisé par Services Financiers Proxima – 2022-2023

**Le genre masculin est employé uniquement dans le but d'alléger le texte et d'en faciliter la lecture.*

Description du prix

Services Financiers Proxima organise le tirage de 5 cartes cadeaux d'une valeur de 100\$ chacune. Pour chaque carte cadeau remise, PROXIMA remettra une carte cadeau de la même valeur à un organisme communautaire.

Organisation du tirage

La période d'inscription au tirage se terminera le 31 mars 2023. Le tirage sera effectué par l'organisateur, entre 9h et 12h la semaine suivant l'atteinte des 100 participations reçues. Le gagnant sera avisé par téléphone dans les 48 heures suivantes, et son nom sera dévoilé sur la Page Facebook et LinkedIn de Services Financiers Proxima.

Le gagnant devra réclamer son prix en confirmant son identité à l'aide d'une (1) pièce d'identité avec photo au plus tard 48 heures après l'annonce du tirage au bureau de Services Financiers Proxima situé au 3355 Boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand, QC, J7H 1H5 (téléphone : 1 450 818-9903). Dans le cas où le prix ne serait pas réclamé selon le délai prescrit, Services Financiers Proxima procédera à un deuxième tirage, 48 heures après l'annonce du premier gagnant. Le gagnant de ce deuxième tirage, s'il y a lieu, sera contacté le jour même.

Modalités du tirage

Pour une (1) chance de gagner, vous devez nous envoyer les informations suivantes à info@proxima.com ; nom, prénom, #téléphone ainsi que la date de renouvellement de vos assurances auto et habitation.

Pour trois (3) chances de gagner, utilisez le nouveau service offert par Proxima et faites une soumission pour vos assurances auto et habitation à partir du lien suivant: [Assurance de personnes et Investissements | Services financiers Proxima](#)

Pour cinq (5) chances de gagner, complétez votre soumission et devenez client!

Les gagnants consentent, si c'est requis, et ce, sans rémunération, à ce que son nom, sa ville de résidence et/ou toute déclaration reliée à l'obtention du prix, soient utilisés à des fins publicitaires relatives à ce tirage.

Tout conflit sera soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux, qui rendra une décision définitive.

Admissibilité

Pour participer, vous devez être résident de la province de Québec et être âgé de 18 ans et plus. Les employés de Services Financiers Proxima et les personnes habitant sous leur toit ne peuvent participer au tirage.